

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté n° 18 portant classement au titre des monuments historiques
du tableau *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, d'Eugène-Romain Thirion,
conservé dans l'église Notre-Dame de Chatou (Yvelines)**

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation et de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu le décret n°2025-1016 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de la Culture ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 2024 portant inscription au titre des monuments historiques d'objet mobilier conservé dans l'église Notre-Dame à Chatou (Yvelines) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 mai 2024 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 février 2026 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chatou dans sa séance du 15 mai 2025, confirmée par un courrier en date du 24 juin 2026 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public,

Arrête :

Article 1^{er} : Est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- tableau, *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, par Eugène-Romain Thirion (1839-1898), huile sur toile, 1845, avec son cadre en bois ; hauteur : 225 cm, largeur : 163 cm,

conservé dans l'église Notre-Dame, 4 place Sainte-Marie à Chatou (Yvelines), et appartenant à la commune de Chatou, dont le siège est à l'hôtel-de-ville, 11 place du Général-de-Gaulle, 78400 Chatou.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 1^{er} août 2024 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et au clergé affectataire.

Article 4 : Le préfet de la région Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,



Isabelle CHAVE